

# COMITES D'ENTREPRISES - BILLETTERIE



## Conditions générales de vente :

Le parc de loisirs Terrains d'aventure à Ailly Sur Noye, vous propose un système de billetterie permettant aux comités d'entreprises l'achat de billets à prix réduits. Le personnel de la société se voit ainsi offrir la possibilité d'acheter directement ces billets au comité d'entreprise à des prix très intéressants selon la participation financière de celui-ci.

Ces billets sont vendus et remisés de **25%** à partir de 30 billets achetés, **30%** à partir de 50 billets, **35%** à partir de 100 billets. Ces billets sont valables pendant la période d'ouverture du parc au public, soit d'Avril au 11 novembre suivant les jours d'ouvertures pendant cette période : les mercredis, week-ends, jours fériés et 7jours/7 durant les vacances scolaires de la zone B, de 10h00 à 19h00.

## Conditions d'utilisation :

Le client souhaitant utiliser son billet, il devra le faire dans les dates de validité indiquées sur celui-ci et au maximum avant la fin de la saison en cours, soit le 11 novembre. Il pourra accéder aux activités préalablement achetées en se présentant directement à l'accueil du parc de loisirs Terrains d'aventure.

## BON DE COMMANDE

SOCIETE : .....  
 CONTACT : .....  
 ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : ..... VILLE : .....  
 TEL : ..... COURRIEL : .....

BILLET D'ENTREE	TARIFS	QUANTITE DE BILLETS	PRIX TOTAL TTC
Pack Enfant	10€		
Pack Aventure	20€		
Remise de <b>25%</b> , <b>30%</b> ou <b>35%</b> .			
TOTAL TTC APRES REMISE			
Frais de port (offert à partir de 50 billets achetés, envoi en recommandé)			5€
TOTAL TTC A PAYER			

Commande à nous retourner signée avec son règlement, les billets vous seront adressés sous 10 jours en recommandé.  
 Date : ..... Cachet et Signature : .....